

(N° 5).

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1884-1885.

### Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1885.

(Voir les nos 3, XII et 22, session 1884-1885, de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de un million six cent quatre-vingt-six mille cinq cents francs (1,686,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 12 décembre 1884.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) VANDERSMISSEN.  
LÉON D'ANDRIMONT.

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS  
POUR L'EXERCICE 1885.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>NON-VALEURS.</b>				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	200,000 »	} 654,000 »	
2	— — — personnelle . . . . .	300,000 »		
3	— sur le droit de patente . . . . .	150,000 »		
4	— sur les redevances des mines . . . . .	15,000 »		
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »		
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	250,000 »	} 1,032,500 »	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	520,000 »		
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers . . . . .	1,000 »		
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	1,500 »		
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux . . . . .	220,000 »		
11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »		
<b>TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS: fr.</b>				<b>1,686,500 »</b>